

Département du Val d'Oise  
Ville de La Frette-sur-Seine

Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20250114-d-2025-02-AU  
Date de télétransmission : 20/01/2025  
Date de réception préfecture : 20/01/2025



## Extrait du registre des décisions du Maire

**OBJET** : Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise – Plan vélo – Création d'itinéraires cyclables en jalonnement secteur du plateau.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,  
Vu la délibération n° 22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,  
Considérant que la commune de La Frette-sur-Seine sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise au titre de la thématique « Développement des infrastructures et services favorisant les mobilités douces »,  
Considérant que le montant des travaux d'aménagement pour la création d'itinéraires cyclables en jalonnement sur le secteur du plateau s'élève à 52 534 € hors taxes.

## DECIDE

**DE SOLLICITER** auprès de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise, au titre du dispositif « Développement des infrastructures et services favorisant les mobilités douces », , une subvention au taux de 25 % du coût hors taxes des travaux d'aménagement pour la création d'itinéraires cyclables en jalonnement sur le secteur du plateau.

**S'ENGAGE** à utiliser cette subvention dans le cadre de l'opération susvisée.

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 14 janvier 2025.

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Val Parisis,

Philippe AUDEBERT